

RCS : BOULOGNE SUR MER

Code greffe : 6202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOULOGNE SUR MER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2002 B 00016

Numéro SIREN : 440 569 143

Nom ou dénomination : 3 D BOIS

Ce dépôt a été enregistré le 16/01/2020 sous le numéro de dépôt 444



Désignation de l'entreprise : **3DBOIS** Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* **12**

Adresse de l'entreprise **37 RUE DE FRUGES 62650 HERLY** Durée de l'exercice précédent* **12**

Numéro SIRET* **4 4 0 5 6 9 1 4 3 0 0 0 1 7**

Néant ☐ *

				Exercice N clos le	
				13/06/2019	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement * AB				
	Frais de développement * CX				
	Concessions, brevets et droits similaires AF	101 474	77 503	23 971	
	Fonds commercial (1) AH				
	Autres immobilisations incorporelles AJ	25 032	5 020	20 012	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL				
	Terrains AN				
	Constructions AP				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	1 196 430	584 738	611 691	
	Autres immobilisations corporelles AT	63 805	49 601	14 204	
	Immobilisations en cours AV				
	Avances et acomptes AX				
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS				
	Autres participations CU	177 100	109 622	67 478	
	Créances rattachées à des participations BB				
	Autres titres immobilisés BD	2 010		2 010	
	Prêts BF	1 950		1 950	
	Autres immobilisations financières * BH	300		300	
TOTAL (II) BJ		1 568 100	826 485	741 615	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *				
	Matières premières, approvisionnements BL	130 028		130 028	
	En cours de production de biens BN	129 157		129 157	
	En cours de production de services BP				
	Produits intermédiaires et finis BR	35 481		35 481	
	Marchandises BT				
	Avances et acomptes versés sur commandes BW				
	CRÉANCES				
	Clients et comptes rattachés (3)* BY	444 981	30 942	414 040	
	Autres créances (3) CA	235 540		235 540	
	Capital souscrit et appelé, non versé CC				
	DIVERS				
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)				
	Disponibilités CE	52 231		52 231	
	Charges constatées d'avance (3)* CH	1 518		1 518	
	TOTAL (III) CJ	1 028 937	30 942	997 996	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW				
	Primes de remboursement des obligations (V) CM				
	Écarts de conversion actif* (VI) CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	2 597 038	857 427	1 739 611	
Renvois: (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : * Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise 3DBOIS				Néant ☐ *			
				Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 321 293)			DA	321 293		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC			
	Réserve légale (3)			DD	32 129		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)			DG	43 961		
	Report à nouveau			DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	36 895		
	Subventions d'investissement			DJ			
	Provisions réglementées*			DK			
	TOTAL (I)			DL	434 279		
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
Avances conditionnées			DN				
TOTAL (II)			DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP			
	Provisions pour charges			DQ			
	TOTAL (III)			DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS			
	Autres emprunts obligataires			DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	394 022		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI 77 930)			DV	165 730		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	323 792		
	Dettes fiscales et sociales			DY	389 596		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ			
	Autres dettes			EA	32 015		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB			
TOTAL (IV)			EC	1 305 156			
Ecart de conversion passif* (V)			ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 739 434			
RENOIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital			1B		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)			1C	
			Écart de réévaluation libre			1D	
			Réserve de réévaluation (1976)			1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*			EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	1 018 437	
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	109 849	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : 3DBOIS						Néant ☐ *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	1 117 517	FB		FC	1 117 517	
	Production vendue	biens* services*	FD		FE		FF	
			FG	89 712	FH		FI	89 712
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 207 228	FK		FL	1 207 228	
	Production stockée*					FM	57 401	
	Production immobilisée*					FN	116 505	
	Subventions d'exploitation					FO	66 542	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	52 222	
	Autres produits (1) (11)					FQ	12 815	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 512 713
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	12 935	
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	589 999	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(49 245)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	279 823	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	15 147	
	Salaires et traitements*					FY	334 453	
	Charges sociales (10)					FZ	135 939	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements* - dotations aux provisions			GA	92 833	
						GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	15 471		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD			
	Autres charges (12)					GE	609	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 427 963
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	84 749
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)	GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	14 232		
	Différences positives de change				GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO			
Total des produits financiers (V)						GP	14 232	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	7 364		
	Différences négatives de change				GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
	Total des charges financières (VI)				GU	7 364		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	6 868	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	91 617	

Désignation de l'entreprise 3DBOIS										Néant ☐ *	
										Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion								HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital*								HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges								HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)								HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)								HE	27 371	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*								HF	32 151	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)								HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)								HH	59 522	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	(59 522)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ	
Impôts sur les bénéfices* (X)										HK	(4 800)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	1 526 944
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	1 490 049
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	36 895
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO	
	(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								HY	
	(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier* - Crédit-bail immobilier								HP	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								HQ	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								1H	24 000
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								1J	
	(6 bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								1K	
	(6 ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								HX	
		Dont amortissements exceptionnel de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RC	
	(9)	Dont transferts de charges								RD	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								A1	52 222
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A2	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A3	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives								A4	
	(13)	obligatoires								A9	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :								Exercice N	
									Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
671 100 PENALITES COMMERCIALES								1 217			
671 200 PENALITES FISCA SOCIA								2 154			
672 000 CHARGES ANTERIEURES								24 000			
678 800 CHARGES EXCEP OPE GESTION								32 151			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :								Exercice N			
								Charges antérieures	Produits antérieurs		
PERTE CSB CREANCE COMMERCIALE								24 000			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Annexe

Principes, règles et méthodes comptables

Généralités sur les règles comptables

L'élaboration et la présentation des comptes annuels ont été effectuées conformément aux règles en vigueur et notamment au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014.

L'application des conventions générales s'est fait dans le respect du principe de prudence, de permanence des méthodes, d'indépendance des exercices et de continuité d'exploitation.

Les éléments inscrits en comptabilité ont été évalués selon la méthode des coûts historiques.

Les titres détenus par l'entreprise ont été comptabilisés sur la base du coût d'acquisition. A l'inventaire, si leur valeur d'évaluation retenue est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est enregistrée.

Les stocks et en-cours sont évalués selon leur coût d'acquisition (biens acquis à titre onéreux) ou selon leur coût de production (biens produits).

Les informations complémentaires sur le bilan, le compte de résultat, ainsi que ceux relatifs aux engagements de l'entreprise et aux informations diverses sont présentées dans les notes ci-jointes.

Modification de présentation ou d'évaluation

Amortissement :

La durée réelle d'utilisation (durée d'utilité) de l'ensemble de l'actif immobilisé de production valorisé à 896 882 € acquis en Juin 2013 s'avère bien supérieure à la durée d'amortissement de 7 années et 2 mois retenue initialement.

Il a donc été décidé à la clôture 30/06/2017 de réviser de manière prospective les plans d'amortissement de l'outil de production afin que ceux ci soient amortis sur une durée restante de 9 années en lieu et place des 4 années et 2 mois restantes au 01/07/2016.

La durée globale d'amortissement sur ces actifs sera donc de 12 années au lieu de 7 années et 2 mois.

Frais communs refacturés :

Par dérogation à la règle comptable, il a été procédé à la comptabilisation pour un montant de 14 897 € HT des remboursements de frais communs supportés par 3DBOIS au crédit du compte "629 000" Transfert de frais communs et ce afin d'avoir une meilleur lisibilité économique.

Perte et Profits exceptionnels :

Par dérogation et dans le même souci de lisibilité économique, les profits exceptionnels constatés sur des opérations régularisées ont été comptabilisés au crédit du compte "791 200" Transfert de charges pour la somme de 52 222 €.

Revalorisation comptable titres Séchoir :

La revalorisation comptable au "coût historique/valeur nominale" des titres détenus par 3DBOIS dans le SECHOIR à BOIS du HAUT PAYS a été comptabilisée au crédit du compte 758 000 pour la somme de 12 496.8 €

Valorisation Logiciel :

La valorisation d'un logiciel acquis le 11/05/2009 pour 22 938 € HT + les heures passées à l'amélioration du dit logiciel pour 4 902 € ont été comptabilisés au crédit du compte 721 000 pour la somme de 27 840 €.

En effet la propriété physique de ce logiciel relève bien de l'entité 3DBOIS, qui utilise cet outil et qui n'a jamais enregistré cet élément incorporel à son actif comptable.

Mouvements des amortissements

Immobilisations amortissables	Amortissements début exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements fin exercice
		Dotations	Diminutions	
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Site et outils internet	33 968	4 640		38 608
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	38 954	8 939		47 893
Total	72 922	13 579		86 501
<u>Immobilisations corporelles</u>				
- Terrains				
- Constructions				
. Sur sol propre				
. Sur sol d'autrui				
. Installation agencement aménag.				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	508 179	76 559		584 738
- Autres immobilisations corporelles				
. Instal, agencements, aménagements divers	237	1 008		1 246
. Matériel de transport				
. Matériel de bureau	46 668	1 688		48 355
. Emballages récupérables, divers				
Total	555 084	79 255		634 339
Total général	628 006	92 834		720 840

Mouvements des immobilisations incorporelles

Désignation	Immobilisations brutes	Amortissements	Immobilisations nettes
Au début de l'exercice	+ 126 506	+ 72 923	+ 53 583
Réévaluation de l'exercice	+		+
Investissements de l'exercice	+ 27 840		+ 27 840
Dotation de l'exercice		+ 13 578	- 13 578
Cessions ou mises hors service	-	-	-
Valeur en fin d'exercice	= 154 346	= 86 501	= 67 845

Mouvements des immobilisations corporelles

Désignation	Immobilisations brutes	Amortissements	Immobilisations nettes
Au début de l'exercice	+ 1 011 924	+ 555 084	+ 456 839
Réévaluation de l'exercice	+		+
Investissements de l'exercice	+ 248 311		+ 248 311
Dotation de l'exercice		+ 79 255	- 79 255
Cessions ou mises hors service	-	-	-
Valeur en fin d'exercice	= 1 260 235	= 634 340	= 625 895

3D BOIS
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 321.293 €
Siège social : 37 Rue de Fruges
62650 HERLY

440 569 143 RCS BOULOGNE SUR MER

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 13 DECEMBRE 2019

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2019

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 36.895,27 € comme suit :

- Bénéfice net comptable	36.895,27 €
- Autres réserves	36.895,27 €

Conformément à la Loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 13 Décembre 2019

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 36.895,27 € comme suit :

- Bénéfice net comptable	36.895,27 €
- Autres réserves	36.895,27 €

Conformément à la Loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le Président



« 3D BOIS »

SAS au capital de 321 293 €
37 rue de Fruges
62650 HERLY
440569143 RCS BOULOGNE SUR MER

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30/06/2019

Aux associés,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de la SAS 3D BOIS relatifs à l'exercice clos le 30/06/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SAS 3D BOIS à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note *Modification de présentation ou d'évaluation et Créances* de l'annexe des comptes annuels concernant :

- La modification du plan d'amortissement de l'actif immobilisé de production,
- La revalorisation comptable des titres Séchoir,
- Le provisionnement de la créance douteuse SARL LAVOGEZ ESCALIERS.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par la société, tels que définis en annexe, nous avons été conduit plus particulièrement à examiner la valeur des titres de vos filiales reprises à l'actif de votre bilan.

Nous nous sommes assurés, par la mise en œuvre de confirmation directe et de contrôle de l'apurement, de la correcte évaluation des créances clients.

Ces appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

5. Information résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilité de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels :

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société 3D BOIS à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels :

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Saint Martin Boulogne,

Le 28 novembre 2019

EXPERIAL CONSEIL

Société de Commissaires aux comptes

Inscrite sur la liste nationale des

Commissaires aux comptes,

Rattachée à la CRCC de DOUAI

Daniel PARENTY,
Gérant

Christelle BARA,
Signataire

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes :

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
 - il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
 - il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
 - il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
 - il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.
-